

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



UN LIBRARY

NOV 28 1972



Distr. GENERALE
UN/SA COLLECTION

S/Agenda/1674
16 novembre 1972

ORIGINAL : FRANCAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA 1674^{ème} SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE

Qui se tiendra dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège, à New York,
le vendredi 17 novembre 1972, à 15 heures.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions concernant la situation dans les territoires sous administration portugaise :

Lettre datée du 7 novembre 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Botswana, du Burundi, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, de l'Egypte, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Kenya, du Lesotho, du Libéria, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de Maurice, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe libyenne, de la République centrafricaine, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tchad, du Togo, de la Tunisie, du Zaïre et de la Zambie (S/10828).